

Les délinquants et les programmes de désintoxication

Selon les résultats d'une étude récente réalisée aux États-Unis, la clientèle du système de justice pénale réagit aussi bien que les autres clientèles aux programmes de désintoxication.

Les auteurs de l'étude se demandent si la clientèle et la société tirent un certain profit des programmes de désintoxication offerts au sein du système de justice pénale. Ils ont réuni à cet effet des données sur la clientèle de cinq villes qui a bénéficié de programmes offerts en établissement et en clinique externe entre 1979 et 1981.

Un certain nombre de mécanismes permettent de repérer les toxicomanes au sein du système de justice pénale, et de les orienter vers les thérapies dont ils ont besoin. La principale méthode utilisée aux États-Unis est un programme intitulé *Treatment Alternatives to Street Crime* (TASC). Les programmes TASC, en existence depuis 18 ans, partent du principe qu'il existe des liens entre la toxicomanie et le comportement criminel. Des projets TASC sont en cours dans environ 18 états américains.

Les programmes TASC s'efforcent de repérer les toxicomanes qui ont des démêlés avec le système de justice pénale, d'offrir un traitement aux personnes admissibles, de suivre l'évolution du patient, qu'il s'agisse de sa sobriété, de sa situation d'emploi ou de son fonctionnement en société, et de renvoyer les contrevenants au système de justice pénale. Les bénéficiaires d'un programme TASC ont donc la possibilité de suivre une thérapie de type communautaire sans passer par le système de justice pénale.

Les programmes TASC sont en vigueur dans chacune des cinq villes choisies aux fins de l'étude. L'analyse des données préliminaires a permis d'établir des comparaisons entre les personnes renvoyées pour traitement via les programmes TASC (n=502), les personnes qui sont passées par le système de justice pénale mais qui n'ont pas bénéficié du programme TASC au moment de leur admission pour traitement (n=855), et les patients n'ayant eu aucun contact ni avec le système de justice pénale ni avec un programme TASC (n=1 078).

L'un des principaux objectifs de l'étude consistait à cerner les facteurs clés influant sur les résultats du traitement, incluant les démêlés avec le système de justice pénale. La cueillette des données s'est échelonnée sur quatre périodes : l'année avant le traitement, le premier trimestre après le début du traitement, le second trimestre après le début du traitement et la première année après le traitement.

Environ la moitié des personnes référées par le système de justice pénale étaient en probation au moment de leur admission au programme de désintoxication, à l'exception de la clientèle recrutée via les programmes TASC qui, elle, bénéficiait d'un traitement en clinique externe. Environ la moitié de ces patients s'étaient vu accorder un cautionnement en attendant leur procès ou leur sentence.

Les patients renvoyés par les programmes TASC et le système de justice pénale à des traitements en établissement et en clinique externe avaient en moyenne deux ans de moins que leurs homologues sans casier judiciaire (moyennes respectives de 25 et 27 ans). Les patients référés par le système de justice pénale et les patients sans casier judiciaire avaient à peu près les mêmes habitudes de consommation de drogues et avaient bénéficié à peu près des mêmes traitements.

L'étude comparait également les services offerts à la clientèle du système de justice pénale et ceux offerts aux autres. Les patients des cliniques externes de désintoxication ayant un casier judiciaire vierge avaient plus de chances de bénéficier de services de tous genres que les patients qui étaient passés par les programmes TASC et le système de justice pénale. Le fait d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale ne semblait cependant pas influencer sur le nombre de services offerts dans le cadre des programmes en établissement.

Les clients des programmes TASC avaient moins facilement accès aux services psychologiques que ceux du système de justice pénale. L'hypothèse des auteurs est la suivante : il est possible que les directeurs de programmes et les conseillers aient présumé que la clientèle des programmes TASC avait besoin de moins de services, leur consommation de drogues étant moindre. Les auteurs doutent cependant du bien-fondé de cette présomption car les clients admis en clinique externe de désintoxication étaient aux prises avec de graves problèmes liés à la drogue.

Les auteurs de l'étude sont parvenus à la conclusion que les traitements devaient durer au moins six mois pour engendrer une diminution significative de la consommation de drogue. Tout démêlé avec le système de justice pénale, que le programme TASC soit en cause ou non, semblait contribuer au prolongement du traitement. Les auteurs se demandent si les pressions exercées sur les patients pour les inciter à entreprendre et poursuivre un traitement ne seraient pas responsables de cette prolongation.

Les analyses ont également révélé que les patients en provenance du système de justice pénale, contrairement à ceux qui s'étaient portés volontaires, avaient moins tendance à réutiliser la drogue à l'origine de leur problème. On n'a cependant noté aucune différence entre les deux groupes en ce qui concerne la consommation d'autres drogues, la dépression, le comportement criminel ou l'emploi.

Le fait d'être passé par un programme TASC et par le système de justice pénale ne réduisait pas de manière significative la possibilité de commettre des actes illégaux une fois la thérapie terminée. Toutefois, les résultats de l'étude démontrent que les patients en provenance du système de justice pénale réagissent aussi bien ou mieux que les autres aux traitements de désintoxication.

Les programmes TASC semblent attirer principalement des personnes qui n'ont jamais eu de traitement et des personnes qui n'ont pas encore atteint un niveau excessif de consommation. Cette intervention précoce peut s'avérer bénéfique à long terme dans la mesure où elle permet de réduire la criminalité et la consommation de drogues. D'après les auteurs, les programmes TASC pourraient se donner comme nouvelle vocation d'offrir une assistance postpénale visant le renforcement des comportements acquis au cours du traitement.

Hubbard, R.L., Collins, J.J., Rachal, J.V. et Cavanaugh, E.R. (1988). *The Criminal Justice Client in Drug Abuse Treatment*. National Institute on Drug Abuse Research Monograph Series 86, 57-79.